



Taux de TVA applicables aux prestations vendues par les entreprises équestres Dans les départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion)

	Prestations vendues	2013	2014		Texte**
			contrats en cours ou signés au 31/12/13	contrats conclus après le 01/01/14	
Droit d'utilisation des installations sportives	Accès au centre à des fins d'utilisation des installations à caractères sportifs des établissements équestres (manège, carrière, parcours, écuries et équipement recensés en application de l'article L312-2 du code du sport)	2.1%	2.1%	2.1%	BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
Découverte et familiarisation avec l'environnement équestre	Animations, activités de démonstration et visites des installations sportives aux fins de découverte et familiarisation avec l'environnement équestre	2.1%	2.1%	2.1%	BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
Animation, enseignement et encadrement y compris en extérieur	Enseignement par un moniteur d'équitation indépendant, hors structure équestre et sans cavalerie	Exonéré de TVA	Exonéré de TVA		261-4- 4° b du CGI
	Enseignement, animation et encadrement de l'équitation par une structure* *Avant 2014, l'enseignement/animation/encadrement englobait le plus souvent l'accès aux installations (manèges, carrières, chemins balisés...). Depuis le 01/01/2014, l'enseignement/animation/encadrement stricto sensu fait l'objet d'une facturation distincte de celle du droit d'accès aux installations	2.1%	2.1%	8.5%*	BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
Prise en Pension	Prise en pension d'équidés destinés à être utilisés à l'occasion d'activités sportives ou de loisirs* *Avant 2014, la prise en pension englobait le plus souvent l'accès aux installations (manèges, carrières,...). Depuis le 01/01/2014, la prise en pension stricto sensu (hébergement et soin de l'équidé) fait l'objet d'une facturation distincte de celle du droit d'accès aux installations pour le propriétaire de l'équidé	2.1%	2.1%	8.5%*	BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
	Prise en pension d'équidés destinés ni à la production agricole, ni à l'alimentation, ni à des activités physiques et sportives: Courses, retraite, ...y compris dans des établissements équestres	8.5%	8.5%		BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
	Les frais autres que ceux de la prise en pension (tonte, vermifuges, soins vétérinaires, maréchalerie,...), même facturés de manière globale au prix de la prise en pension				
	Prise en pension d'équidés destinés à être utilisés immédiatement dans la préparation des denrées alimentaires				
	Prise en pension d'équidés reproducteurs (étalons, poulinières, poulinières suitées) y compris les prestations afférentes (exemple : opérations de poulinage sans intervention d'un vétérinaire)	2.1%	2.1%		Articles 296 ; 278 bis et 279 b septies (débardage) du CGI
	Prise en pension d'équidés destinés à être utilisés dans la production agricole, sylvicole ou piscicole				

	Prestations vendues	2013	2014		Texte**
			contrats en cours ou signés au 31/12/13	contrats conclus après le 01/01/14	
Stages d'équitation	Pour la part correspondante à l'enseignement*	2.1%	2.1%	8.5%*	BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
	*Avant 2014, l'enseignement/animation/encadrement englobait le plus souvent l'accès aux installations (manèges, carrières, chemins balisés...). A compter du 01/01/2014, l'enseignement/animation/encadrement stricto sensu fera l'objet d'une facturation distincte de celle du droit d'accès aux installations.				
	Pour la part correspondante à la fourniture de logement et/ou de nourriture (hors boissons alcoolisées)	2.1%	2.1%		Articles 279 et 296 du CGI
Travail des équidés	Entraînement, préparation des équidés de courses (trot, galop)	8.5%	8.5%		BOI-TVA-SECT-80-10-30-20-20130307 (20)
	Entraînement, préparation d'équidés destinés à être utilisés à l'occasion d'activités sportives ou de loisirs	2.1%	2.1%	8.5%	BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
	Opérations (pré-débourrage, débourrage...) relatives aux équidés destinés à être utilisés dans la production agricole, sylvicole ou piscicole (débardage, labour,...)		2.1%		Articles 278 bis et 296 du CGI
Location d'équidés	Location d'un équidé pour une utilisation dans le cadre d'activités sportives ou de loisirs	2.1%	2.1%	8.5%	BOI-TVA-SECT-80-10-30-50-20140131
	Location d'étalons ou de poulinières reproducteurs		2.1%		Articles 278 bis et 296 du CGI
	Location d'équidés destinés à être utilisés dans la production agricole, sylvicole ou piscicole	8.5%	8.5%		BOI-TVA-LIQ-20-20-20130307 (510)
	Autres locations d'équidés (cinéma, spectacle, courses...)				
Elevage	Saillie, opération de monte, vente de paillettes et d'embryons	2.1%	2.1%		Articles 278 bis et 296 du CGI
	Prestations de courtage en saillies	8.5%	8.5%		BOI-TVA-SECT-80-10-30-10-20130307 (190)

****Pour l'application des taux de TVA dans les DOM, voir également le BOI-TVA-GEO-20-10-20140131**



Groupement Hippique National

12 Avenue de la République 41600 Lamotte Beuvron
 Tel. : 02 54 83 02 02 infos@ghn.com.fr www.ghn.com.fr

MàJ18/02/2014

